

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 novembre 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Procurations : 1
Absents : 5
Votants : 9
Convoqués le 16/11//2018

Présents : Guy JOUCLAS , Christian FOURNIER, Evelyne DUFOUR, Roger VIALLE, Christelle VIBOUD, Osvaldo MARIA.

Absents : Josette DEVAL procuration à Christian FOURNIER, Damien GELIS, Dave FERREIRA CAMPOS, Caroline LENGAGNE, Vincent MALIQUE, Pascal GOERTZ, Ludovic LELEU,

Début du Conseil Municipal à 20h.

Mme Evelyne DUFOUR se propose comme secrétaire de séance.

Extraits des délibérations :

Travaux de l'église et plan de financement

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'après la rénovation intérieure de l'église St Blaise, il y a lieu de restaurer l'extérieur de l'édifice par la rénovation complète des murs extérieurs et réaliser un drainage afin d'assurer l'étanchéité de l'immeuble.

Monsieur Jarrige Jean Michel architecte à Catus a été sollicité pour faire une étude de ce projet.

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 124 353,95 HT, l'honoraires compris.

Le plan de financement s'établira comme suit :

- Subvention département (patrimoine) 20 % =	24 870,00 €
- DETR 25%	31 088,00 €
- Région (FRI) plafond	22 800,00 €
- Autofinancement	45 595,95 €
- MONTANT	124 353,95 € HT

Une demande sera sollicitée auprès de chaque organisme

Votants :9 - Pour : 8 Contre : 00- Abstention : 1

Maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans le but d'une bonne conservation de l'église St Blaise, il y a lieu d'entreprendre des travaux de revêtement extérieur de cet immeuble.

Compte tenu des montants d'honoraires prévus, un marché de maîtrise d'œuvre sans formalités préalables doit être passé avec Monsieur Jarrige Jean-Michel architecte à Catus pour un montant TTC de 13400 €.

Votants :9 - Pour : 9 Contre : 00- Abstention : 0

Transfert d'une parcelle du domaine privé au domaine public

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une partie de la parcelle N° 1549 au Mas de Gindrou appartenant à la commune.

A fait l'objet d'un découpage afin de desservir les sorties des habitations. (plan joint)

Cette nouvelle parcelle N° 1550 devient domaine public de la commune.

Votants : 9 - Pour : 9 Contre : 00- Abstention : 0
--

OPERATION 38239ER ; extension 2 lots M. Anguenot

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que M. Anguenot Paul a sollicité une déclaration préalable pour division de terrain concernant la parcelle N° 1652 située au Champ du Lac
Le nouveau découpage en 2 parties de cette parcelle demandé par le propriétaire ne permet plus l'alimentation de la 2^{ème} parcelle, en conséquence il est demandé une extension de réseau pour le lot n°1

La FEDL prendra en charge l'alimentation du lot de n°2 de la parcelle

Monsieur le Maire, présente le projet de raccordement électrique cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- 1) approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) s'engage à participer à cette opération à hauteur de 1000 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget au compte 20415.
- 3) cette participation fera l'objet d'un remboursement par le propriétaire, comme mentionné sur la DP 046 080 18 90023.
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Votants : 9 - Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
--

Autorisation de réaliser travaux sur chemin rural

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que M. Michel PIGEON a sollicité une déclaration de travaux N° 24/2018 accordée le 16/08/2018 qui précise que les travaux de réhabilitation du chemin rural de Crayssac à Cahors non entretenu jusqu'alors sera à la charge du demandeur.

A cette fin, M. Pigeon a demandé par lettre du 22/10/18 reçue en mairie le 25 octobre l'autorisation de commencer les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Pigeon d'effectuer les travaux de réhabilitation du chemin rural sous le contrôle de la mairie.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 - Abstention : 0
--

Régularisation achat terrain

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de procéder à la régularisation du chemin de l'ancien accès « Quercy Palettes » au Mas de Pouzat sur les parcelles n° 845-853-1116 section A appartenant à M. Mme BERGON Daniel. Ce chemin a été goudronné en 2002 sur la partie chemin existant et une partie des terrains appartenant à M. Mme Bergon.

Il y a lieu de rétablir la situation en achetant une petite partie des parcelles de terrain qui ont fait l'objet d'un revêtement goudronné, la surface totale étant de 176m² + 9m² + 96m² soit 281m² au prix de 2€ le m² d'où une dépense de 562 €

Les frais afférents notaire et géomètre seront à la charge de la commune.

Votants : 9 - Pour : 9 Contre : 0 - Abstention : 0
--

Questions diverses :

- M. le maire informe qu'au prochain CM il sera discuté de l'achat de la gariotte et du « Cayrou » au Mas de Pouzat : les présents ne sont pas favorable à cet achat.
- Pour la salle des fêtes une étude énergétique est demandée
- Le responsable travaux sera Roger Vialle, Osvaldo Maria reste membre de la commission
- Le gouter du 3^{ème} âge aura lieu le jeudi 20 décembre à 16h et les vœux le 11 janvier à 18h30.
- Le bulletin municipal est en cours et le site internet de la mairie devrait être fonctionnel pour les fêtes.
- Suite à une entrevue entre les maires et les adjoints de Caillac et Crayssac pour une éventuelle fusion. Compte tenu des délais impartis les représentants de Caillac ne sont pas favorables à un regroupement avant les élections de 2020.